

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1011

24 avril 2008

SOMMAIRE

Adriana Development S.à r.l.	48487	Investissements Immobiliers du Luxem- bourg S.A.	48492
Adriana Development S.à r.l.	48485	Isis Shipping S.A.	48497
Agroindustriel International S.A.	48500	Jakob Holding S.à r.l.	48487
Azure Investments S.A.	48495	K-Erlen	48523
Azure Property Investments S.A.	48496	K-Erlen Holding	48501
Beta DB Lindsell Limited S.C.S.	48493	Manacor (Luxembourg) S.A.	48512
Beta DB Lindsell Limited S.C.S.	48494	Mersch & Schmitz Services S.à r.l.	48491
Cable & Wireless Global Card Services S.A.	48496	Millennium European Holdings II S.à r.l.	48488
Cable & Wireless Global Card Services S.A.	48497	Millennium European Holdings S.à r.l. ...	48487
CitCor Wannsee III Sàrl	48484	New England Holding S.A.	48518
CitCor Wannsee II Sàrl	48483	Northern Seas Charter S.A.	48498
CitCor Wannsee I Sàrl	48483	Pa.Fi. France	48497
CitCor Wannsee IV Sàrl	48483	Pfizer Continental Holdings Sàrl	48499
CPI GH Portfolio S.à r.l.	48485	Quadra Estate S.à r.l.	48490
CPI Gulbinai (NFR) S.à r.l.	48482	Quadra Hamburg 2 S.à r.l.	48482
CPI Kildare S.à r.l.	48486	Quadra Hamburg S.à r.l.	48486
CPI ReCo I S.à r.l.	48490	Quadra Mainz BZ S.à r.l.	48482
Ebene Beauty S.à r.l.	48518	Quadra Mainz Telekom S.à r.l.	48489
Escalette Investissements S.A.	48491	Quadra Mainz Volkspark S.à r.l.	48489
Everest Invest Holding S.à r.l.	48490	Quadra Stuttgart S.à r.l.	48489
Fabbriche Ceramiche Investments S. à r.l.	48500	Rheinpark S.à r.l.	48484
Ferrum Fund Management Company S.à r.l.	48515	Select S.A.	48500
Fides (Luxembourg) S.A.	48515	Sogeditec S.A.	48521
Finiper Europe S.A.	48488	Southgate Opportunities S.A.	48521
Gateway To Europe	48509	Swedbank S.A.	48496
Giselle S.A.	48498	Tishman Speyer Santa Margherita II S.à r.l.	48485
GT Holding SA	48499	TMC Finance S.A.	48528
Integrated Core Strategies (Europe) S. à r.l.	48488	TS Nautilus Holdings S.à r.l.	48495
		Upline Group	48527

Quadra Mainz BZ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 120.170.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 7 février 2008

L'Associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer John Cassin, né le 4 décembre 1940, à New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 20, rue de Trêves, L-2631 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 29 février 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008045576/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03778. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Quadra Hamburg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 120.768.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 7 février 2008

L'Associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer John Cassin, né le 4 décembre 1940, à New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 20, rue de Trêves, L-2631 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 29 février 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008045573/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03821. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

CPI Gulbinai (NFR) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.737.

Extrait des résolutions des associés prises le 8 février 2008

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- de nommer John Cassin, né le 4 décembre 1940, à New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 20, rue de Trêves, L-2631 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 29 février 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008045572/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03827. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

CitCor Wannsee I Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.199.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 7 février 2008

L'Associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer John Cassin, né le 4 décembre 1940, à New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 20, rue de Trèves, L-2631 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 29 février 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008045571/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03834. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

CitCor Wannsee II Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.206.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 7 février 2008

L'Associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer John Cassin, né le 4 décembre 1940, à New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 20, rue de Trèves, L-2631 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 29 février 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008045570/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03831. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

CitCor Wannsee IV Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.214.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 7 février 2008

L'Associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer John Cassin, né le 4 décembre 1940, à New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 20, rue de Trèves, L-2631 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 29 février 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008045569/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03829. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080048773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

CitCor Wannsee III Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.205.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 7 février 2008

L'Associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer John Cassin, né le 4 décembre 1940, à New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 20, rue de Trèves, L-2631 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 29 février 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008045568/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03830. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080048772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Rheinpark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.380.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 7 février 2008

L'Associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer John Cassin, né le 4 décembre 1940, à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 20, rue de Trèves, L-2631 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 29 février 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008045567/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03823. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080048770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

CPI GH Portfolio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.717.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 7 février 2008

L'Associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer John Cassin, né le 4 décembre 1940, à New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 20, rue de Trèves, L-2631 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 29 février 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008045566/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03835. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Adriana Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.785.

Extrait des Résolutions de l'Associé du 1^{er} février 2008

Les associés de Adriana Development S.À R.L (la "Société") ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Davy Beaucé de sa fonction de gérant de la Société, avec effet au 1^{er} février 2008;

- de nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants de la Société avec effet au 1^{er} février 2008, et ce pour une durée illimitée:

* Alastair Bell, né le 30 octobre 1959 à Newcastle-upon-Tyne, Grande-Bretagne demeurant professionnellement au 6-12 Clarges Street, W1J8AD Londres, Grande-Bretagne.

* Luke Roberts, né le 4 avril 1976 à Salisbury, Grande-Bretagne, demeurant professionnellement au 201, Harbour Yard, SW10UXD Londres, Grande-Bretagne.

* Max Kremer, né le 21 septembre 1978 à Luxembourg, Luxembourg, demeurant professionnellement au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 mars 2008.

Jan Willem Overheul.

Référence de publication: 2008045565/710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO08164. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Tishman Speyer Santa Margherita II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.850.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 95.598.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 5 mars 2008 que les personnes suivantes ont été nommées Gérant de Catégorie A et B, avec effet immédiat, pour une durée indéterminée:

- Madame Katherine Farley, née le 12 octobre 1949 à New-York (Etats-Unis d'Amérique), résidant au 176 East 72nd Street NY 10021 New-York (Etats-Unis d'Amérique), nommée Gérant de Catégorie A.

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery (Inde), ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, nommée Gérante de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance est donc composé comme suit à partir du 5 mars 2008:

- Monsieur Paul Anthony Galiano, Gérant de Catégorie A
- Madame Géraldine Copeland-Right, Gérant de Catégorie A
- Monsieur Jerry I Speyer, Gérant de Catégorie A
- Madame Katherine Fariey, Gérant de Catégorie A
- Monsieur Robert J Speyer, Gérant de Catégorie A
- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, Gérant de Catégorie A
- Monsieur Marcel Stephany, Gérant de Catégorie B
- Madame Joséphine Andonissamy, Gérant de Catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Centre, Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008045975/4170/32.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00839. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

CPI Kildare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.774.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 8 février 2008

Les Associés de la Société ont décidé comme suit:

- de nommer John Cassin, né le 4 décembre 1940, à New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 20, rue de Trèves, L-2631 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 29 février 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008045575/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03802. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Quadra Hamburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 120.175.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 7 février 2008

L'Associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer John Cassin, né le 4 décembre 1940, à New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 20, rue de Trèves, L-2631 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 29 février 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008045574/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03820. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Adriana Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.785.

—
Extrait du contrat de cession de parts de la société daté du 29 janvier 2008

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 29 janvier 2008, JER EUROPE FUND III 20 S.à r.l., a transféré une partie de ses parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 50 parts sociales d'une valeur de 25 Euros chacune, à la société POSEIDON CROATIA LIMITED, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Jan Willem Overheul

Manager

Référence de publication: 2008045564/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08580. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Jakob Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.337.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 7 février 2008

L'Associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer John Cassin, né le 4 décembre 1940, à New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 20, rue de Trêves, L-2631 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 29 février 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008045561/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03811. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Millennium European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.797.

—
Il résulte des résolutions de l'associée unique en date du 16 janvier 2008 que:

- L'associé unique a accepté la démission de M. Mark Meskin, ayant son adresse professionnelle au 666, 5th Avenue, New York, NY 10103, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de catégorie A avec effet immédiat;

- L'associé unique a nommé M. Brian Tierney, ayant son adresse professionnelle au 666, 5th Avenue, New York, NY 10103, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de catégorie A avec effet immédiat;

Luxembourg, le 21 mars 2008.

Doeke van der Molen

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2008045551/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08571. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Finiper Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 57.803.

—
*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration
tenue le 23 janvier 2008*

Monsieur Serge KRANCENBLUM, diplômé M.B.A., né le 8 octobre 1961 à Metz (France), demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Certifié sincère et conforme

FINIPER EUROPE S.A.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008045549/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO07747. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Millennium European Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.999.

—
Il résulte des résolutions de l'associée unique en date du 16 janvier 2008 que:

- L'associé unique a accepté la démission de M. Mark Meskin, ayant son adresse professionnelle au 666, 5th Avenue, New York, NY 10103, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de catégorie A avec effet immédiat;

- L'associé unique a nommé M. Brian Tierney, ayant son adresse professionnelle au 666, 5th Avenue, New York, NY 10103, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de catégorie A avec effet immédiat;

Luxembourg, le 21 mars 2008.

Doeke van der Molen

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2008045556/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08572C. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Integrated Core Strategies (Europe) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.881,66.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.569.

—
Il résulte des résolutions de l'associée unique en date du 16 janvier 2008 que:

- L'associé unique a accepté la démission de M. Mark Meskin, ayant son adresse professionnelle au 666, 5th Avenue, New York, NY 10103, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de catégorie A avec effet immédiat;

- L'associé unique a nommé M. Brian Tierney, ayant son adresse professionnelle au 666, 5th Avenue, New York, NY 10103, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de catégorie A avec effet immédiat;

Luxembourg, le 21 mars 2008.

Doeke van der Molen

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2008045557/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08574. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Quadra Mainz Telekom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 120.169.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 7 février 2008

L'Associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer John Cassin, né le 4 décembre 1940, à New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 20, rue de Trèves, L-2631 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 29 février 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008045577/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03781. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Quadra Stuttgart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 120.174.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 7 février 2008

L'Associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer John Cassin, né le 4 décembre 1940, à New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 20, rue de Trèves, L-2631 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 29 février 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008045578/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03799. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Quadra Mainz Volkspark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 120.171.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 7 février 2008

L'Associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer John Cassin, né le 4 décembre 1940, à New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 20, rue de Trêves, L-2631 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 29 février 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008045579/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03782. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Quadra Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 120.168.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 7 février 2008

L'Associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer John Cassin, né le 4 décembre 1940, à New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 20, rue de Trêves, L-2631 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 29 février 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008045580/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03800. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

CPI ReCo I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.201.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 8 février 2008

L'Associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer John Cassin, né le 4 décembre 1940, à New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 20, rue de Trêves, L-2631 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 29 février 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008045581/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03817. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Everest Invest Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 92.606.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.
 CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.
International Tax Planners
 P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG
 60, Grand-Rue/ Niveau 2
 Signature

Référence de publication: 2008045119/816/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06530. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Escalette Investissements S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 93.807.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 20 mars 2008 à 11.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée renouvelle le mandat des Administrateurs de Messieurs Koen LOZIE, Jean QUINTUS et la société COSAFIN S.A., pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008.

- L'Assemblée renouvelle le mandat du Commissaire aux Comptes de Monsieur Pierre SCHILL pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008045191/1172/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00134. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Mersch & Schmitz Services S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8279 Holzem, 26, route de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 89.887.

L'an deux mille huit, le quinze février.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

La s.à r.l. «MERSCH ET SCHMITZ - EQUIPEMENTS TECHNIQUES DU BÂTIMENT» (RC n° B13.549) avec siège à Holzem, représentée par son associé unique et gérant, Monsieur René SCHMITZ, ingénieur-thermicien, né à Luxembourg, le 24 janvier 1950, demeurant à Harlange, agissant en nom personnel et au nom et pour compte de:

Monsieur Renaud JACQUES, électro-technicien, né le 21 novembre 1962 à Etain (F), demeurant à F-57480 Sierck-les-Bains, pour lequel il se port fort.

agissant en leur qualité d'associés de la s.à r.l. «MERSCH & SCHMITZ SERVICES» (RC n° B89.887), avec siège à Holzem, constituée suivant acte notarié du 12 novembre 2002, publié au Mémorial C n° 1781 du 16 décembre 2002, et modifiée pour la dernière fois suivant acte notarié du 17 décembre 2004, publié au Mémorial C page 35588/05,

lequel comparant, a prié le notaire d'acter les nominations suivantes:

- de Monsieur Jacques SCHMITZ, juriste, né à Luxembourg, le 10 août 1978, demeurant à Dahlem, au poste d'assistant à la direction de la société

- de Madame Marie-Catherine HUBERTY, comptable, née à Messancy, le 18 octobre 1964, demeurant à 22, Am Eck, B-6700 Barnich, au poste de chef du service comptabilité.

Ensuite, l'associé majoritaire, a pris la décision de modifier les pouvoirs de signature comme suit:

La société est gérée et administrée par Monsieur René SCHMITZ qui est confirmé dans sa fonction de gérant pour une durée indéterminée. La société est valablement engagée par sa seule signature.

La société est encore valablement engagée par la signature conjointe de l'assistant de direction et du chef du service comptabilité ou de l'assistant de direction et d'un associé ou d'un associé et du chef du service comptabilité dans les limites suivantes:

- pouvoir illimité pour les transactions bancaires à l'intérieur du groupe MERSCH ET SCHMITZ - EQUIPEMENTS TECHNIQUES DU BÂTIMENT s.à r.l., MERSCH ET SCHMITZ PRODUCTION s.à r.l. et MERSCH ET SCHMITZ SERVICES s.à r.l.

- 150 000.- euros pour les autres transactions bancaires.

La société est encore valablement engagée par la signature conjointe de l'assistant de direction et d'un associé dans les limites suivantes (la liste des pouvoirs énumérés ci dessous est exhaustive):

- illimité pour la conclusion de contrats de sous-traitance.
- illimité pour la passation de commandes au nom de la société.
- illimité pour la conclusion de contrats d'entretien ou de maintenance ou la remise d'offres pour des contrats d'entretien ou de maintenance.
- illimité pour l'émission d'offres pour des travaux spécifiques au nom de la société.

L'associé majoritaire René SCHMITZ déclare que sont révoqués au poste de fondé de pouvoir:

- Madame Claudine OSTERTAG, née le 1^{er} décembre 1950 à Villerupt (F), demeurant à F-54590 Hussigny,
- Monsieur Jean-Marie CHRISTOPHE, né le 16 octobre 1949 à Mont-Saint-Martin (F), demeurant à F-54400 Longwy.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à sept cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu de Nous, Notaire, par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: SCHMITZ, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 20 février 2008, Relation: EAC/2008/2433. — Reçu EUR 12.-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 03 mars 2008.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2008045259/207/54.

(080049115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Investissements Immobiliers du Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 101.228.

Extrait des résolutions adoptées en date du 16 janvier 2008 lors de l'Assemblée Générale Annuelle de la Société

La démission de Monsieur Christophe ANTINORI et Monsieur Jean-Bernard ZEIMET, avec effet au 16 janvier 2008, de leurs mandats d'Administrateur de la Société a été acceptée.

Monsieur Thierry TRIBOULOT, employé privé, né à Villers-Semeuse (France), le 2 avril 1973, résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommé Administrateur de la société avec effet au 16 janvier 2008, jusqu'au 28 mai 2010.

Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert comptable, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommé Administrateur de la société avec effet au 16 janvier 2008, jusqu'au 28 mai 2010.

Pour publication et réquisition
INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DU LUXEMBOURG S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008045582/1211/22.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06243. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Beta DB Lindsell Limited S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 137.436.

Extrait pour publication sur base des articles 5 et 6 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales

La Société a été constituée le 21 février 2008 par acte sous seing privé. De cet acte il ressort que:

Dénomination

Beta DB Lindsell Limited S.C.S.

Objet social

La société a pour objet l'émission de parts d'intérêt et la prise d'investissements dans les actifs suivants:

(a) Des créances (et notamment, sans que cette énumération soit limitative, des dépôts, des prêts, des certificats de dépôts, des effets de commerce) sur, ou garanties par, un établissement financier constitué et résident d'un pays du G-7 (autre que l'Italie) ayant une notation de crédit de AA (ou équivalente);

(b) Des titres de dette et des titres adossés émis par une société constituée et résidant dans un pays du G-7 (autre que l'Italie), ayant une notation de crédit de AA (ou équivalente) (pour les titres de dette), et de AAA (ou équivalente) (pour des titres adossés);

(c) Des participations dans des prêts «warehouse», des crédits ponts et des prêts de financement d'acquisition consentis par Prudential Pic et des membres de son group;

(d) Des participations avec des prêteurs respectant les critères suivants dans des prêts «warehouse», des crédits ponts et des prêts de financement d'acquisition:

Type: Prêt ou Investissement financé

Monnaie: GBP, USD, EUR ou JPY

Taille Minimum: GBP 50.000.000 (ou équivalent)

Taille Maximum: GBP 250.000.000 (ou équivalent)

Date de maturité: Avant le 30 juin 2010

Notation de crédit: Minimum BB+ (ou équivalent) (par au moins une Agence de Notation)

Agences de Notation: Moody's Investor Services, Inc. Standard & Poor's Rating services

Agent de notation des prêts «warehouse»: Prudential M&G

Coupon: Minimum LIBOR + 150 points de base

Autres conditions: Pas de retenue à la source vers le Luxembourg

(e) Des créances (et notamment, sans que cette énumération soit limitative, des dépôts, des prêts, des certificats de dépôts, des effets de commerce) sur, ou garanties par, Prudential Plc et des membres de son group.

La Société peut apporter un soutien financier aux entreprises faisant partie du groupe de la Société et à toute autre société ou entité, telle que, entre autres, la fourniture de prêts et l'octroi de garanties ou sûretés réelles de quelque forme ou nature que ce soit.

La Société peut réaliser toute autre activité (incluant l'utilisation des services d'une autre société) incidente à la réalisation de son objet.

La Société ne pourra investir dans des actifs situés à Malte ou dans des placements accordés, émis ou garantis par une société constituée à Malte.

Siège social

Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Durée

La Société est constituée pour une durée indéterminée.

L'Associé Commandité

DB Lindsell Limited, société régie par le droit de Gibraltar, ayant son siège social à 57/63 Line Wall Road Gibraltar et enregistrée sous le numéro 99178.

L'Associé Commanditaire

Alpha Lindsell Limited, société régie par le droit de Gibraltar, ayant son siège social à 57/63 Line Wall Road Gibraltar, et enregistrée sous le numéro 100307.

Gestion

La Société est gérée exclusivement par l'Associé Commandité.

L'Associé Commandité dispose des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Capital social

Le capital souscrit de la Société est fixé à un montant de mille Dollars Américains (USD 1,000) représenté par cent (100) parts d'une valeur nominale de dix Dollars Américains (USD 10) chacune dont:

a) L'Associé Commandité souscrit quatre-vingt-dix (90) parts sociales et s'engage à faire un apport en espèces de neuf cent Dollars Américains (USD 900);

b) L'Associé Commanditaire souscrit dix (10) parts sociales et s'engage à faire un apport en nature de son patrimoine.

L'Associé Commanditaire s'engage à fournir un apport en nature pour la souscription des Parts sociales de Commanditaire les actifs et passifs suivants:

(a) un créance avec l'intérêt couru jusqu'à la date des présentes de 1,171,277,789 USD auprès de Deutsche Bank AG Frankfurt ayant son siège social à 12 Taunusanlage, 60262 Frankfurt am Main, République fédérale d'Allemagne et enregistrée sous le numéro HRB 30000 suivant un contrat de dépôt en banque daté du 19 février 2008, en tant que actif,

(b) un prêt avec l'intérêt couru jusqu'à la date des présentes de 106,498,425 USD de Deutsche Bank Luxembourg SA ayant son siège social à 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B-9.164 suivant un contrat de prêt daté du 19 février 2008, en tant que passif,

(c) et tout autre actif ou passif qui appartient à l'Associé Commanditaire.

L'Associé Commanditaire déclare que les actifs et passifs fournis constituent ensemble avec les autres actifs et passifs apportés à Alpha DB Lindsell Limited S.C.S par un acte sous seing privé portant la même date que celle du présent, tous les actifs et passifs de l'Associé Commanditaire.

Déclaration - coûts

L'apport en nature par l'Associé Commanditaire (ayant son siège de direction effective et son siège statutaire dans un État membre de l'Union Européenne) s'effectuant dans le cadre d'un apport par l'Associé Commanditaire de l'ensemble de ses actifs et passifs, la Société se réfère à l'article 4.1 de la loi du 29 Décembre 1971, qui prévoit une exemption du droit d'apport.

Le montant du droit d'apport pour l'apport de l'Associé Commandité est de 4.50 USD égal approximativement à 3.21 EUR.

Werner Burg / Andreas Witt

Associé Commandité / Associé Commandité

Référence de publication: 2008045855/275/86.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06480. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Beta DB Lindsell Limited S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: USD 1.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 137.436.

Extrait de l'acte de constitution du 21 février 2008

Il résulte dudit acte de constitution que les associés ont décidé d'établir le siège statutaire de la Société à 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 mars 2008.

Pour extrait conforme

Alain Steichen

Mandataire

Référence de publication: 2008045856/202/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06691. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

TS Nautilus Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 120.692.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés en date du 5 mars 2008 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de Gérant de Catégorie A de la Société:

- Monsieur James Arthur Rosenthal, né le 12 mai 1953 à New-York (USA), résidant au 1148, 5^e Avenue, NY 10128 New-York (USA).

Il résulte également desdites résolutions que les personnes suivantes ont été nommées Gérant de Catégorie A ou B, avec effet immédiat, pour une durée indéterminée:

- Madame Barbara Ursula Wattenbach, née le 18 juin 1965 à South Euclid (Ohio, Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au Flat 2, 2nd Floor, 21 Summer Place, Londres SW7 3EG (Royaume-Uni), nommée Gérante de Catégorie A.

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery (Inde), ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, nommée Gérante de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance est donc composé comme suit à partir du 5 mars 2008:

- Monsieur Paul Anthony Galiano, Gérant de Catégorie A
- Madame Geraldine Copeland-Right, Gérant de Catégorie A
- Monsieur Jerry I Speyer, Gérant de Catégorie A
- Madame Katherine Farley, Gérant de Catégorie A
- Monsieur Robert J Speyer, Gérant de Catégorie A
- Madame Barbara Ursula Wattenbach, Gérant de Catégorie A
- Monsieur Marcel Stephany, Gérant de Catégorie B
- Madame Joséphine Andonissamy, Gérant de Catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center, Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008045977/4170/37.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00831. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Azure Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 129.870.

—
Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant le changement d'adresse professionnelle de Mr. Richard WILLIAMS, administrateur et administrateur-délégué de AZURE INVESTMENTS S.A., qui est désormais 15, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008044948/521/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO08044. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Azure Property Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 104.192.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant le changement d'adresse professionnelle de Mr. Richard WILLIAMS, administrateur et administrateur-délégué de AZURE PROPERTY INVESTMENTS S.A., qui est désormais 15, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL
Signature

Référence de publication: 2008044951/521/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO08047. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Swedbank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 11.430.

Rundschreiben Beschluß des Verwaltungsrates vom 6. November 2007

§ 1 Bestellung zum Geschäftsführer

Der Verwaltungsrat beschließt gemäss dem Vorschlag des Vorsitzenden, Herrn Peter Ström im Moment tätig in der Swedbank AB, Stockholm, zum Geschäftsführer, verantwortlich für die tägliche Geschäftsführung der Swedbank S.A., mit beruflicher Adresse: 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, mit Wirkung vom 1. Januar 2008 zu bestellen.

Frau Cecilia Vernerson, 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, bleibt somit noch bis einschließlich 31. Dezember 2007 als Geschäftsführer der Swedbank S.A. tätig. Der Verwaltungsrat bestätigte Frau Vernerson (8-10 avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg) in ihrem Amt als Leiter Rechtsabteilung und Compliance und ebenfalls verantwortlich für die tägliche Geschäftsführung, mit Wirkung vom 1. Januar 2008.

Unterzeichnet: Anders Ek (Vorsitzender), Birgitte Bonnesen, Lennart Haglund, Lennart Lundberg, Fredrik Lundberg

Swedbank S.A.
P.O. Box 1305, L-1013 Luxembourg
Nicole Sand

Référence de publication: 2008044989/2363/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008, réf. LSO-CN00509. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Cable & Wireless Global Card Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 63.924.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration de la société en date du 22 février 2008

Le conseil d'administration nomme Monsieur Geert SCHELLEMANS, né le 31 mars 1969 à Duffel (Belgique) demeurant 22, Beginjnenland, B-2260 Westerloo, en qualité de président du conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008045002/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08389. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Cable & Wireless Global Card Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 63.924.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 22 février 2008

L'assemblée générale décide de remplacer KPMG Audit par Mr Ian GIBSON, Financial Controller, né le 26 mai 1960 à Chatham (Royaume-Uni), demeurant Stanmore House, 3, Silverdale Road, Burgess Hill, West Sussex, RH15 OED (Royaume-Uni) en qualité de commissaire aux comptes de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires devant être tenue en 2008 en relation avec les comptes de l'exercice social prenant fin le 31 mars 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008045004/280/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08392. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Isis Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adelaïde.
R.C.S. Luxembourg B 105.877.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue de manière ordinaire le 11 février 2008

Il résulte du procès-verbal de ladite assemblée générale des actionnaires qu'à l'unanimité des voix, l'assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

1. Par vote spécial l'Assemblée a accepté la démission, au 1^{er} juillet 2007, de l'administrateur et administrateur délégué. Monsieur Bart VAN DER HAEGEN demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;

2. L'Assemblée ratifie la nomination en qualité d'administrateur et administrateur délégué Monsieur Philippe JANSSENS demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, cooptée par décision du conseil d'administration et dont l'extrait du procès-verbal de la réunion dudit Conseil d'Administration a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 29 octobre 2007 sous le N L070148169.04.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

ISIS SHIPPING S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2008044988/1066/23.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00191. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Pa.Fi. France, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 42.618.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 18 mars 2008 au siège social de la société, il a été décidé: - d'augmenter le nombre des administrateurs de la société de trois (3) à quatre (4), en nommant aux fonctions d'administrateurs:

* M. Jonathan LEPAGE, employé privé, né le 27/08/1975 à Namur, Belgique, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724.

La composition du conseil d'administration est désormais la suivante:

Mmes Emanuela CORVASCE, Président et administrateur;

Stéphanie WLODARCZAK, administrateur;

MM. Ernesto BENEDINI, administrateur;

Jonathan LEPAGE, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
PA.FI. FRANCE, Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2008044993/24/23.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00096. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Northern Seas Charter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 86.524.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue de manière extraordinaire le 18 février 2008

Il résulte du procès-verbal de ladite assemblée générale des actionnaires qu'à l'unanimité des voix, l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a accepté la démission de Monsieur Bart VAN DER HAEGEN, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg au 1^{er} juillet 2007, en sa qualité d'administrateur et administrateur délégué,

2. Les mandats d'administrateur de Monsieur Raymond VAN HERCK demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg et Monsieur Philippe JANSSENS demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg sont renouvelés pour une période de six ans;

3. L'Assemblée Générale prend note de la nomination de Monsieur Marian MURZYNSKI demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg par le Conseil d'Administration du 12 juillet 2007, en lieu et place de Monsieur Bart Van Der Haegen, administrateur démissionnaire, mais ne ratifie pas sa nomination;

4. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Marian MURZYNSKI, précité et nomme en son remplacement comme administrateur la société Luxembourg Marine Services SA., sise au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Philippe JANSSENS, précité; son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014;

5. L'Assemblée a accepté la démission du commissaire aux comptes Monsieur Jules Roebben demeurant au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, au 07 mai 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
NORTHERN SEAS CHARTER S.A.
Le Conseil d'Administration
Signature

Référence de publication: 2008044980/1066/31.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00197. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Giselle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 80.074.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 15 février 2008

Résolutions:

L'assemblée ratifie la cooptation de Mmes Sandrine Cecala et Manuela D'Amore, décidée par le conseil d'administration en ses réunions du 26 septembre 2006 et du 13 novembre 2007.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. Luca Antognoni, employé privé, né le 13 juillet 1978 à Fano (PU) (Italie), demeurant professionnellement au 19-21, bld Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président et administrateur;
Luca Checchinato, employé privé, né le 6 décembre 1960 à San Bellino (RO) (Italie) demeurant professionnellement au 19-21, bld Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;
- Mmes Sandrine Cecala, employée privée, née le 28 mai 1977 à Villerupt (France) demeurant professionnellement au 19-21, bld Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;
Manuela D'Amore, employée privée, née le 4 mars 1972 à Rome (Italie), demeurant professionnellement au 19-21, bld Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008044991/24/31.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00084. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

GT Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 89.793.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on March 5th, 2008, it has been resolved the following:

1 To re-elect Mr Jörgen LENZ, Mr Peter ENGELBERG residing professionally at 11, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG and Mr Gilles WECKER residing professionally at 11, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG as directors of the board until the next annual general meeting.

2 To re-elect MODERN TREUHAND S.A. as statutory auditor of the company until the next annual general meeting.

Fiona Finnegan / Kristina Ekstrand.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 5 mars 2008, il a été résolu ce qui suit:

1. De ré-élire Mess. Jörgen LENZ, Peter ENGELBERG demeurant professionnellement au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et Gilles WECKER demeurant professionnellement au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, comme administrateurs du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale.

2. De ré-élire MODERN TREUHAND S.A. comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Fiona Finnegan / Kristina Ekstrand.

Référence de publication: 2008045017/1369/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2008, réf. LSO-CO03230. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Pfizer Continental Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.300.400,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.007.

EXTRAIT

Suite à un contrat de transfert signé le 27 décembre 2007, Pfizer Shareholdings Intermediate SARL a transféré toutes ses 1.300.400 parts dans le capital de la Société à Pfizer Holdings International Lux (PHIL) SARL. L'actionariat de la Société est comme suit, à partir du 27 décembre 2007:

- Pfizer Holdings International Lux (PHIL) SARL, 1.300.400 parts ordinaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Pfizer Continental Holdings SARL

BONN SCHMITT STEICHEN

Référence de publication: 2008045015/275/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02504. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Agroindustriel International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 68.747.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 6 avril 2007

- Madame Corinne BITTERLICH, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est nommée Présidente du Conseil d'Administration Elle assumera cette fonction pour toute la durée de son mandat d'Administrateur.

Le 6 avril 2007.

Certifié conforme

AGROINDUSTRIEL INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008045010/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08882. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Fabbriche Ceramiche Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 110.074.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 26 février 2008 que:

- La démission de Monsieur Serge Marion de son mandat de gérant de la société est acceptée;
- Madame Magali Zitella, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 est nommée gérant de la société pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 26 février 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008045011/5387/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO03058. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Select S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 93.435.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue le 11.03.2008 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs GILLET Etienne, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, TORDOOR Jacques, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, GLESENER Guy, 36, rue Frantz Seimetz, L-2531 Luxembourg, en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A.R.L. 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2014.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008044963/3842/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08524. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

K-Erlen Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 135.367.

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth of January.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) Dr. Giorgio L. Laurenti, born in Cairo, Egypt on 29 August 1946, residing at Chesa Serena, Via Brattas 23, 7500 St. Moritz, Switzerland,

being the owner of seven thousand two hundred and fifty (7,250) shares of K-Erlen Holding with a par value of one Swiss Franc (CHF 1.-) each,

here represented by Mrs Raphaela SAVELSBURG, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in St. Moritz, on 28 January 2008;

2) Mr Gunter Sachs, born in Mainberg on 14 November 1932, residing at 33, Tregunter Road, London SW10 9LS, United Kingdom,

being the owner of twelve thousand seven hundred and fifty (12,750) shares of K-Erlen Holding with a par value of one Swiss Franc (CHF 1.-) each,

here represented by Mts Raphaela Savelsberg, previously named, by virtue of a proxy, given in Gstaad, on 28 January 2008;

3) Mr Javad Marandi, born in Teheran on 12 February 1968, residing at 31-32, Hans Place, London SWL XOJY, United Kingdom,

being the owner of five thousand (5,000) shares of K-Erlen Holding with a par value of one Swiss Franc (CHF 1.-) each,

here represented by Mrs Raphaela Savelsberg, previously named, by virtue of a proxy, given in London, on 28 January 2008.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all of the partners of "K-Erlen Holding" (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated in Luxembourg, having its registered office at 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 135.367, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 14 January 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation have not been amended since.

The appearing parties representing the whole corporate capital and having waived any notice requirements, the general meeting of partners is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of twenty-five thousand Swiss Francs (CHF 25,000.-) up to one million Swiss Francs (CHF 1,000,000.-) by the issue of new shares as follows:

- two hundred and eighty-two thousand seven hundred and fifty (282,750) shares at a par value of one Swiss Franc (CHF 1.-) each, to be subscribed by Dr. Giorgio L. Laurenti, prequalified, for the price of one million two hundred and eighty-two thousand seven hundred and fifty Swiss Francs (CHF 1,282,750.-) to consist of two hundred and eighty-two thousand seven hundred and fifty Swiss Francs (CHF 282,750.-) for the share capital and of one million Swiss Francs (CHF 1,000,000.-) for the share premium;

- four hundred and ninety-seven thousand two hundred and fifty (497,250) shares at a par value of one Swiss Franc (CHF 1.-) each, to be subscribed by Mr Gunter Sachs, prequalified, for the price of two million two hundred and fifty-five thousand eight hundred and seventy Swiss Francs and seventy centimes (CHF 2,255,870.70) to consist of four hundred and ninety-seven thousand two hundred and fifty Swiss Francs (CHF 497,250.-) for the share capital and of one million seven hundred and fifty-eight thousand six hundred and twenty Swiss Francs and seventy centimes (CHF 1,758,620.70) for the share premium; and

- one hundred and ninety-five thousand (195,000) shares at a par value of one Swiss Franc (CHF 1.-) each, to be subscribed by Mr Javad Marandi, prequalified, for the price of eight hundred and eighty-four thousand six hundred and

fifty-five Swiss Francs and fifteen centimes (CHF 884,655.15) to consist of one hundred and ninety-five thousand Swiss Francs (CHF 195,000.-) for the share capital and of six hundred and eighty-nine thousand six hundred and fifty-five Swiss Francs and fifteen centimes (CHF 689,655.15) for the share premium.

2. Subsequent amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company so that it now reads as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at one million Swiss Francs (CHF 1,000,000.-) represented by one million (1,000,000) shares with a par value of one Swiss Franc (CHF 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

3. Amendment of article 1 of the articles of incorporation of the Company so that it now reads as follows:

" **Art. 1.** There is hereby established a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name K-Erlen Holding (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, the present articles of incorporation as well as by any shareholders' agreement between the partners, as such agreement may from time to time be amended or replaced (the "Shareholders' Agreement")."

4. Amendment of article 2 of the articles of incorporation of the Company so that it now reads as follows:

" **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations in relation to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes."

5. Amendment of article 8 of the articles of incorporation of the Company so that it now reads as follows:

Art. 8. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

In addition to the above-mentioned prior approval, the Company will only recognize a transferee of shares in the Company as the owner of such shares and such transferee may only exercise the rights attached to such shares, if, insofar as may be required by the Shareholders' Agreement, such transfer is in compliance with the Shareholders' Agreement."

6. Amendment of article 10 of the articles of incorporation of the Company so that it now reads as follows:

" **Art. 10.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

In the event of a vacancy in the office of a manager following death, resignation, retirement or otherwise, the remaining managers may temporarily appoint a manager. The general meeting of partners shall proceed with the final election at the following general meeting of partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the individual signature of any manager."

7. Addition of a new article 22 to the articles of incorporation which shall read as follows and renumbering of the subsequent articles of the articles of incorporation accordingly:

" **Art. 22.** Any amount contributed to the share premium account of the Company may be reimbursed to the partner who contributed such amount, except in case the partners of the Company decide a different allocation of such reimbursement."

8. Amendment of article 24 of the articles of incorporation of the Company so that it now reads as follows:

" **Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended. Where any matter contained in these articles conflicts with the provisions of any shareholders' agreement, such shareholders' agreement shall prevail inter partes and to the extent permitted by Luxembourg law."

9. Appointment of Dr. Wolfgang H. Reinicke, Mr Javad Marandi and Mr Robert Langmantel as managers of the Company.

10. Miscellaneous.

Then the general meeting of partners, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the Company's share capital by an amount of nine hundred and seventy-five thousand Swiss Francs (CHF 975,000.-) so as to raise it from its current amount of twenty-five thousand Swiss Francs (CHF 25,000.-) up to one million Swiss Francs (CHF 1,000,000.-) by the issue of nine hundred and seventy-five thousand (975,000) new shares, having a par value of one Swiss Franc (CHF 1.-) each.

The new shares have been subscribed as follows:

- two hundred and eighty-two thousand seven hundred and fifty (282,750) shares have been subscribed by Dr. Giorgio L. Laurenti, prequalified, for the price of one million two hundred and eighty-two thousand seven hundred and fifty Swiss Francs (CHF 1,282,750.-), to consist of two hundred and eighty-two thousand seven hundred and fifty Swiss Francs (CHF 282,750.-) for the share capital and of one million Swiss Francs (CHF 1,000,000.-) for the share premium;

- four hundred and ninety-seven thousand two hundred and fifty (497,250) shares have been subscribed by Mr Gunter Sachs, prequalified, for the price of two million two hundred and fifty-five thousand eight hundred and seventy Swiss Francs and seventy centimes (CHF 2,255,870.70) to consist of four hundred and ninety-seven thousand two hundred and fifty Swiss Francs (CHF 497,250.-) for the share capital and of one million seven hundred and fifty-eight thousand six hundred and twenty Swiss Francs and seventy centimes (CHF 1,758,620.70) for the share premium; and

- one hundred and ninety-five thousand (195,000) shares have been subscribed by Mr Javad Marandi, prequalified, for the price of eight hundred and eighty-four thousand six hundred and fifty-five Swiss Francs and fifteen centimes (CHF 884,655.15) to consist of one hundred and ninety-five thousand Swiss Francs (CHF 195,000.-) for the share capital and of six hundred and eighty-nine thousand six hundred and of fifty-five Swiss Francs and fifteen centimes (CHF 689,655.15) for the share premium.

The new shares so subscribed by Dr. Giorgio L. Laurenti, Mr Gunter Sachs and Mr Javad Marandi have been paid up by a contribution in cash.

The proof of the existence and of the value of the total contribution of four million four hundred and twenty-three thousand two hundred and seventy-five Swiss Francs and eighty-five centimes (CHF 4,423,275.85) has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the general meeting decides to amend article five of the articles of incorporation of the Company so that it now reads as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at one million Swiss Francs (CHF 1,000,000.-) represented by one million (1,000,000) shares with a par value of one Swiss Franc (CHF 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Third resolution

The general meeting decides to amend article one of the articles of incorporation so that it now reads as follows:

" **Art. 1.** There is hereby established a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name "K-Erlen Holding" (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, the present articles of incorporation as well as by any shareholders' agreement between the partners, as such agreement may from time to time be amended or replaced (the "Shareholders' Agreement)."

Fourth resolution

The general meeting decides to amend article two of the articles of incorporation so that it now reads as follows:

" **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations in relation to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes."

Fifth resolution

The general meeting decides to amend article eight of the articles of incorporation so that it now reads as follows:

" **Art. 8.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

In addition to the above-mentioned prior approval, the Company will only recognize a transferee of shares in the Company as the owner of such shares and such transferee may only exercise the rights attached to such shares, if, insofar as may be required by the Shareholders' Agreement, such transfer is in compliance with the Shareholders' Agreement."

Sixth Resolution

The general meeting decides to amend article ten of the articles of incorporation so that it now reads as follows:

" **Art. 10.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

In the event of a vacancy in the office of a manager following death, resignation, retirement or otherwise, the remaining managers may temporarily appoint a manager. The general meeting of partners shall proceed with the final election at the following general meeting of partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the individual signature of any manager."

Seventh resolution

The general meeting decides to add a new article twenty-two to the articles of incorporation which reads as follows and to renumber the subsequent articles of the articles of incorporation accordingly:

" **Art. 22.** Any amount contributed to the share premium account of the Company may be reimbursed to the partner who contributed such amount, except in case the partners of the Company decide a different allocation of such reimbursement."

Eighth resolution

The general meeting decides to amend article twenty-four of the articles of incorporation so that it now reads as follows:

" **Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended. Where any matter contained in these articles conflicts with the provisions of any shareholders' agreement, such shareholders' agreement shall prevail inter partes and to the extent permitted by Luxembourg law."

Ninth resolution

The general meeting resolves to appoint with immediate effect the following persons as managers of the Company for an unlimited period:

- Dr. Wolfgang H. Reinicke, manager, born in Mannheim/Germany on 20 August 1955, residing at 90, Chemin de Pré-Peilloud, 01220 Divonne-les-Bains, France;
- Mr Javad Marandi, investor, born in Teheran on 12 February 1968, residing at 31-32 Hans Place, London SWL XOJY, United Kingdom;
- Mr Robert Langmantel, Kaufmann, born in Munich on 15 June 1946, residing at 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to twenty thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahr zweitausendacht, am neunundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichnenden Maître Jean-Joseph WAGNER, Notar mit Amtssitz in Sassenheim, Luxemburg.

SIND ERSCHIENEN:

1) Dr. Giorgio L. Laurenti, geboren in Kairo, Ägypten am 29. August 1946, wohnhaft in Chesa Serena, Via Brattas 23, 7500 St. Moritz, Switzerland,

Eigentümer von siebentausendzweihundertfünfzig (7,250) Anteilen der K-Erlen Holding zu je einem Schweizer Franken (CHF 1.-),

hier vertreten durch Frau Raphaela SAVELSBURG, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer in St. Moritz, am 28. Januar 2008 ausgestellten Vollmacht.

2) Herr Gunter Sachs, geboren in Mainberg am 14 November 1932, geschäftsansässig in 33 Tregunter Road, London SW10 9LS, United Kingdom,

Eigentümer von zwölftausendsiebenhundertfünfzig (12,750) Anteilen der K-Erlen Holding zu je einem Schweizer Franken (CHF 1.-),

hier vertreten durch Frau Raphaela SAVELSBURG, vorgenannt, aufgrund einer in Gstaad, am 28. Januar 2008 ausgestellten Vollmacht.

3) Mr Javad Marandi, geboren in Teheran am 12. Februar 1968, geschäftsansässig in 31-32 Hans Place, London SWL XOJY, United Kingdom,

Eigentümer von fünftausend (5,000) Anteilen der K-Erlen Holding zu je einem Schweizer Franken (CHF 1.-),

hier vertreten durch Frau Raphaela SAVELSBURG, vorgenannt, aufgrund einer in London am 28. Januar 2008 ausgestellten Vollmacht.

Die vorerwähnten Vollmachten bleiben, nach Paraphierung ne varietur durch den Vertreter der erschienenen Parteien und den beurkundenden Notar, vorliegender Urkunde als Anlagen beigelegt, um mit derselben hinterlegt zu werden.

Die erschienenen Partei sind alle Gesellschafter der "K-Erlen Holding" (die "Gesellschaft"), eine société à responsabilité limitée mit Sitz in 26, rue Philippe II, L-2340 Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 135.367, gegründet am 14. Januar 2008 durch einen Akt des unterzeichneten Notars, welcher noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde. Die Satzung wurde seitdem nicht geändert.

Die erschienenen Parteien stellen das gesamte Gesellschaftskapital dar und haben auf jegliche Einberufungsbedingungen verzichtet. Somit ist die Hauptversammlung der Gesellschafter ordnungsgemäß gebildet und darf rechtmäßig über alle Punkte der folgenden Tagesordnung entscheiden:

Tagesordnung

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft von seinem aktuellen Betrag von fünfundzwanzigtausend Schweizer Franken (CHF 25.000,-) auf eine Million Schweizer Franken (CHF 1.000.000,-) durch die Ausgabe neuer Anteile wie folgt:

- zweihundertzweiundachzigtausend siebenhundertfünfzig (282.750) Anteile zu je einem Schweizer Franken (CHF 1.-), zu zeichnen von Dr. Giorgio L. Laurenti, vorbenannt, zum Preis von einer Million zweihundertzweiundachzigtausend siebenhundertfünfzig Schweizer Franken (CHF 1.282.750,-) bestehend aus zweihundertzweiundachzigtausend siebenhundertfünfzig Schweizer Franken (CHF 282.750,-) für das Stammkapital und eine Million Schweizer Franken (CHF 1.000.000,-) für das Agiokonto;

- vierhundertsiebenundneunzigtausend zweihundertfünfzig (497.250) Anteilen zu je einem Schweizer Franken (CHF 1.-), zu zeichnen von Herrn Gunter Sachs, vorbenannt, zum Preis von zwei Millionen zweihundertfünfundfünfzig tausend achthundertsiebzig Schweizer Franken und siebzig Rappen (CHF 2.255.870,70) bestehend aus vierhundertsiebenundneunzigtausend zweihundertfünfzig Schweizer Franken (CHF 497.250,-) für das Stammkapital und eine Million siebenhundertachtundfünfzigtausend sechshundertzwanzig Schweizer Franken und siebzig Rappen (CHF 1.758.620,-) für das Agiokonto; und

- einhundertfünfundneunzigtausend (195.000) Anteile zu je einem Schweizer Franken (CHF 1.-), zu zeichnen von Herrn Javad Marandi, vorbenannt, zum Preis von achthundertvierundachzigtausend sechshundertfünfundfünfzig Schweizer Franken und fünfzehn Rappen (CHF 884.655,15) bestehend aus einhundertfünfundneunzigtausend Schweizer Franken (CHF 195.000,-) für das Stammkapital und sechshundertneunundachzigtausend sechshundertfünfundfünfzig Schweizer Franken und fünfzehn Rappen (CHF 689.655,15) für das Agiokonto.

2. Nachfolgende Abänderung von Artikel fünf der Gesellschaftssatzung, welcher von nun an wie folgt lautet:

" **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million Schweizer Franken (CHF 1.000.000,-), aufgeteilt in eine Million (1.000.000) Anteile zu je einem Schweizer Franken (CHF 1.-).

Jeder Anteil gewährt eine Stimme bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen."

3. Abänderung von Artikel eins der Gesellschaftssatzung, welcher von nun an wie folgt lautet:

" **Art. 1.** Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) nach luxemburgischem Recht mit dem Firmennamen K-Erlen Holding (nachstehend die "Gesellschaft") nach Maßgabe der Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung, der vorliegenden Satzung

und jedes Vertrages zwischen den Gesellschaftern der Gesellschaft in seiner jeweils gültigen Fassung (nachstehend der "Vertrag der Gesellschafter") gegründet."

4. Abänderung von Artikel zwei der Gesellschaftssatzung, welcher von nun an wie folgt lautet:

" **Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und sonstige Vermögensanlagen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen.

Ein zusätzlicher Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und Verkauf von Grundeigentum/Immobilien im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland, sowie alle Tätigkeiten im Zusammenhang mit Grundeigentum bzw. Immobilien, einschließlich der direkten oder indirekten Beteiligung an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, deren Hauptzweck es ist, Grundeigentum/Immobilien zu erwerben, zu entwickeln, zu fördern, zu verkaufen, zu verwalten und/oder zu vermieten.

Die Gesellschaft kann ferner für Gesellschaften, in welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder welche der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Dritten gegenüber Garantien geben, Sicherheiten einräumen um ihre Verpflichtungen oder die Verpflichtungen dieser Gesellschaften zu sichern, ihnen Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten kaufmännischer, gewerblicher und finanzieller Natur oder im Zusammenhang mit Grundeigentum oder gewerblichem Rechtsschutz vornehmen, die ihr zur Erreichung dieser Zwecke förderlich erscheinen."

5. Abänderung von Artikel acht der Gesellschaftssatzung, welcher von nun an wie folgt lautet:

" **Art. 8.** Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter mit einer Mehrheit von drei Vierteln des Gesellschaftskapitals.

Im Fall des Todes eines Gesellschafters bedarf die Übertragung von Anteilen des verstorbenen Gesellschafters an einen Dritten der Zustimmung der anderen Gesellschafter mit einer Dreiviertelmehrheit des Gesellschaftskapitals. Eine derartige Zustimmung ist nicht erforderlich, wenn die Übertragung an Eltern oder Abkömmlinge oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

Zusätzlich zu dem oben genannten Zustimmungserfordernis wird die Gesellschaft den Erwerber von Anteilen nur als solchen anerkennen, und ein solcher Erwerber von Anteilen kann die mit den Anteilen verbundenen Rechte nur ausüben, falls und insofern in einem Vertrag der Gesellschafter vorgesehen, die Übertragung in Übereinstimmung mit den Bestimmungen eines solchen Vertrages der Gesellschafter stattfindet."

6. Abänderung von Artikel zehn der Gesellschaftssatzung, welcher von nun an wie folgt lautet:

" **Art. 10.** Die Geschäftsführung obliegt einem oder mehreren Geschäftsführern, welche nicht Gesellschafter sein müssen.

Gegenüber Dritten ist der Geschäftsführer, bzw. im Fall von mehreren Geschäftsführern der Rat der Geschäftsführer, unter allen Umständen unbeschränkt befugt im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle mit dem Gesellschaftszweck im Einklang stehende Geschäfte und Handlungen zu genehmigen. Der (Die) Geschäftsführer wird (werden) durch den Alleingesellschafter bzw. durch die Gesellschafter bestellt, welche(r) die Dauer ihres Mandates bestimmt (bestimmen). Die Bestellung eines Geschäftsführers kann jederzeit und ohne Angabe von Gründen vom Alleingesellschafter bzw. von den Gesellschaftern widerrufen werden.

Im Falle der Vakanz einer Geschäftsführerposition aufgrund Todes, Rücktritts, Ausscheidens oder aus anderen Gründen können die verbleibenden Geschäftsführer vorübergehend einen Geschäftsführer an dessen Stelle ernennen. Die Gesellschafter entscheiden über die endgültige Bestellung eines neuen Geschäftsführers in der nächsten Hauptversammlung der Gesellschafter.

Die Gesellschaft wird jederzeit durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder bei mehreren Geschäftsführern durch Einzelunterschrift jedes Geschäftsführers verpflichtet."

7. Einfügen eines neuen Artikels 22 in die Gesellschaftssatzung mit dem folgenden Wortlaut und im Anschluss entsprechende Neu Nummerierung der folgenden Artikel der Gesellschaftssatzung:

" **Art. 22.** Summen, die auf das Agiokonto der Gesellschaft eingezahlt wurden, können dem Gesellschafter, welcher die Summen eingezahlt hat, wieder ausgezahlt werden, außer die Gesellschafter der Gesellschaft beschließen eine andere Verteilung einer solchen Auszahlung."

8. Abänderung von Artikel 24 der Gesellschaftssatzung, welcher von nun an wie folgt lautet:

" **Art. 24.** Für alle nicht in dieser Satzung geregelten Fragen gilt ergänzend das Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung. Falls Bestimmungen dieser Satzung und Bestimmungen in jedwedem Vertrag zwischen den Gesellschaftern im Widerspruch stehen, gehen inter partes die Bestimmungen eines solchen Vertrages vor, insoweit und in dem Maße, wie mit dem Luxemburgischen Gesetzen vereinbar."

9. Ernennung von Dr. Wolfgang H. Reinicke, Herrn Javad Marandi und Herrn Robert Langmantel als Geschäftsführer der Gesellschaft.

10. Verschiedenes.

Die Hauptversammlung der Gesellschafter hat daraufhin einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt, das Gesellschaftskapital der Gesellschaft um neunhundertfünfundsiebzigtausend Schweizer Franken (CHF 975.000,-) von seinem aktuellen Betrag von fünfundzwanzigtausend Schweizer Franken (CHF 25.000,-) auf eine Million Schweizer Franken (CHF 1.000.000,-) durch die Ausgabe von neunhundertfünfundsiebzigtausend (975.000) neuer Anteile zu je einem Schweizer Franken (CHF 1,-) zu erhöhen.

Die neuen Anteile wurden wie folgt gezeichnet:

- zweihundertzweiundachtzigtausend siebenhundertfünfzig (282.750) Anteile zu je einem Schweizer Franken (CHF 1,-) wurden gezeichnet von Dr. Giorgio L. Laurenti, vorbenannt, zum Preis von einer Million zweihundertzweiundachtzigtausend siebenhundertfünfzig Schweizer Franken (CHF 1.282.750,-) bestehend aus zweihundertzweiundachtzigtausend siebenhundertfünfzig Schweizer Franken (CHF 282.750,-) für das Stammkapital und eine Million Schweizer Franken (CHF 1.000.000,-) für das Agiokonto;

- vierhundsiebenundneunzigtausend zweihundertfünfzig (497.250) Anteile zu je einem Schweizer Franken (CHF 1,-) wurden gezeichnet von Mr. Gunter Sachs, vorbenannt, zum Preis von zwei Millionen zweihundertfünfundfünfzigtausend achthundertsiebenzig Schweizer Franken und achtzig Rappen (CHF 2.255.870,80) bestehend aus vierhundsiebenundneunzigtausend zweihundertfünfzig Schweizer Franken (CHF 497.250,-) für das Stammkapital und einer Million siebenhundertachtundfünfzigtausend sechshundertzwanzig Schweizer Franken und siebenzig Rappen (CHF 1.758.620,70) für das Agiokonto; und

- einhundertfünfundneunzigtausend (195.000) Anteile zu je einem Schweizer Franken (CHF 1,-) wurden gezeichnet von Herrn Javad Marandi, vorbenannt, zum Preis von achthundertvierundachtzigtausend sechshundertfünfundfünfzig Schweizer Franken und fünfzehn Rappen (CHF 884.655,15) bestehend aus einhundertfünfundneunzigtausend Schweizer Franken (CHF 195.000,-) für das Stammkapital und sechshundertneunundachtzigtausend sechshundertfünfundfünfzig Schweizer Franken und fünfzehn Rappen (CHF 689.655,15) für das Agiokonto.

Die so von Dr. Giorgio L. Laurenti, Herrn Gunter Sachs und Herrn Javad Marandi, vorbenannt, gezeichneten neuen Anteile sind durch eine Bareinlage vollständig einbezahlt worden.

Der Beweis der Existenz und des Wertes der gesamten Einlage von vier Millionen vierhundertdreiundzwanzigtausend zweihundertfünfundsiebzig Schweizer Franken und fünfundachtzig Rappen (CHF 4.423.275,85) wurde dem unterzeichneten Notar erbracht.

Zweiter Beschluss

Infolge der Kapitalerhöhung beschließt die Hauptversammlung, Artikel 5 der Gesellschaftssatzung abzuändern, welcher von nun an wie folgt lautet:

" **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million Schweizer Franken (CHF 1.000.000,-), aufgeteilt in eine Million (1.000.000) Anteile zu je einem Schweizer Franken (CHF 1,-).

Jeder Anteil gewährt eine Stimme bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen."

Dritter Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt, Artikel eins der Gesellschaftssatzung abzuändern, welcher von nun an wie folgt lautet:

" **Art. 1.** Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) nach luxemburgischem Recht mit dem Firmennamen "K-Erlen Holding" (nachstehend die "Gesellschaft") nach Maßgabe der Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung, der vorliegenden Satzung und jedes Vertrages zwischen den Gesellschaftern der Gesellschaft in seiner jeweils gültigen Fassung (nachstehend der "Vertrag der Gesellschafter") gegründet."

Vierter Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt, Artikel zwei der Gesellschaftssatzung abzuändern, welcher von nun an wie folgt lautet:

" **Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und sonstige Vermögensanlagen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen.

Ein zusätzlicher Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und Verkauf von Grundeigentum/Immobilien im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland, sowie alle Tätigkeiten im Zusammenhang mit Grundeigentum bzw. Immobilien, einschließlich der direkten oder indirekten Beteiligung an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, deren Hauptzweck es ist, Grundeigentum/Immobilien zu erwerben, zu entwickeln, zu fördern, zu verkaufen, zu verwalten und/oder zu vermieten.

Die Gesellschaft kann ferner für Gesellschaften, in welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder welche der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Dritten gegenüber Garantien geben, Sicherheiten einräumen

um ihre Verpflichtungen oder die Verpflichtungen dieser Gesellschaften zu sichern, ihnen Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten kaufmännischer, gewerblicher und finanzieller Natur oder im Zusammenhang mit Grundeigentum oder gewerblichem Rechtsschutz vornehmen, die ihr zur Erreichung dieser Zwecke förderlich erscheinen."

Fünfter Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt, Artikel acht der Gesellschaftssatzung abzuändern, welcher von nun an wie folgt lautet:

" **Art. 8.** Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter mit einer Mehrheit von drei Vierteln des Gesellschaftskapitals.

Im Fall des Todes eines Gesellschafters bedarf die Übertragung von Anteilen des verstorbenen Gesellschafters an einen Dritten der Zustimmung der anderen Gesellschafter mit einer Dreiviertelmehrheit des Gesellschaftskapitals. Eine derartige Zustimmung ist nicht erforderlich, wenn die Übertragung an Eltern oder Abkömmlinge oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

Zusätzlich zu dem oben genannten Zustimmungserfordernis wird die Gesellschaft den Erwerber von Anteilen nur als solchen anerkennen, und ein solcher Erwerber von Anteilen kann die mit den Anteilen verbundenen Rechte nur ausüben, falls und insofern in einem Vertrag der Gesellschafter vorgesehen, die Übertragung in Übereinstimmung mit den Bestimmungen eines solchen Vertrages der Gesellschafter stattfindet."

Sechster Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt, Artikel zehn der Gesellschaftssatzung abzuändern, welcher von nun an wie folgt lautet:

" **Art. 10.** Die Geschäftsführung obliegt einem oder mehreren Geschäftsführern, welche nicht Gesellschafter sein müssen.

Gegenüber Dritten ist der Geschäftsführer, bzw. im Fall von mehreren Geschäftsführern der Rat der Geschäftsführer, unter allen Umständen unbeschränkt befugt im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle mit dem Gesellschaftszweck im Einklang stehende Geschäfte und Handlungen zu genehmigen. Der (Die) Geschäftsführer wird (werden) durch den Alleingesellschafter bzw. durch die Gesellschafter bestellt, welche(r) die Dauer ihres Mandates bestimmt (bestimmen). Die Bestellung eines Geschäftsführers kann jederzeit und ohne Angabe von Gründen vom Alleingesellschafter bzw. von den Gesellschaftern widerrufen werden.

Im Falle der Vakanz einer Geschäftsführerposition aufgrund Todes, Rücktritts, Ausscheidens oder aus anderen Gründen können die verbleibenden Geschäftsführer vorübergehend einen Geschäftsführer an dessen Stelle ernennen. Die Gesellschafter entscheiden über die endgültige Bestellung eines neuen Geschäftsführers in der nächsten Hauptversammlung der Gesellschafter.

Die Gesellschaft wird jederzeit durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder bei mehreren Geschäftsführern durch Einzelunterschrift jedes Geschäftsführers verpflichtet."

Siebter Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt, einen neuen Artikels 22 in die Gesellschaftssatzung mit dem folgenden Wortlaut einzufügen und im Anschluss die folgenden Artikel der Gesellschaftssatzung entsprechend neu zu nummerieren:

" **Art. 22.** Summen, die auf das Agiokonto der Gesellschaft eingezahlt wurden, können dem Gesellschafter, welcher die Summen eingezahlt hat, wieder ausbezahlt werden, außer die Gesellschafter der Gesellschaft beschließen eine andere Verteilung einer solchen Auszahlung."

Achter Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt, Artikel 24 der Gesellschaftssatzung abzuändern, welcher von nun an wie folgt lautet:

" **Art. 24.** Für alle nicht in dieser Satzung geregelten Fragen gilt ergänzend das Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung. Falls Bestimmungen dieser Satzung und Bestimmungen in jedwedem Vertrag der Gesellschafter im Widerspruch stehen, gehen inter partes die Bestimmungen eines solchen Vertrages vor, insoweit und in dem Maße, wie mit dem Luxemburgischen Gesetzen vereinbar."

Neunter Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt, die folgenden Personen mit sofortiger Wirkung als Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbefristete Zeit zu ernennen:

- Dr. Wolfgang H. Reinicke, manager, geboren in Mannheim/Deutschland am 20. August 1955, wohnhaft in 90, Chemin de Pré-Peilloud, 01220 Divonne-les-Bains, Frankreich;
- Herr Javad Marandi, Investor, geboren in Teheran am 12. Februar 1968, geschäftsansässig in 31-32 Hans Place, London SWL XOJY, Vereinigtes Königreich;

- Herr Robert Langmantel, Kaufmann, geboren in München am 15. Juni 1946, geschäftsansässig in 26, rue Philippe 26, L-2340 Luxemburg.

Kosten und Auslagen

Die der Gesellschaft aufgrund gegenwärtiger Urkunde entstandenen und von ihr zu tragenden Auslagen, Gebühren, Honorare oder Kosten jeglicher Art werden auf ca. zwanzigtausend Euro geschätzt.

Worüber diese notarielle Urkunde in Luxemburg zum eingangs erwähnten Datum aufgenommen wurde.

Der beurkundende Notar, der die englische Sprache beherrscht, bestätigt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Parteien in englischer Sprache mit nachfolgender deutscher Übersetzung aufgenommen wird; auf Verlangen der erschienenen Parteien und im Fall einer Abweichungen der englischen von der deutschen Fassung, kommt der englischen Fassung Vorrang zu.

Die vorstehende Niederschrift ist dem Erschienenen, der dem Notar mit Namen, Vornamen, Familienstand und Wohnsitz bekannt ist, vorgelesen worden und von dem Notar zusammen mit dem Erschienenen unterzeichnet worden.

Gezeichnet: R. SAVELSBURG, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 6. Februar 2008. Relation: EAC/2008/1843. — Erhalten dreizehntausendsiebenhunderteinunddreißig Euro sechzig Cents (2.746.319,57.- zu 0,5% = 13.731,60.- EUR).

Der Einnehmer ff. (gezeichnet): OEHMEN.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 01 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008044745/239/468.

(080049036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

GTE, Gateway To Europe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Moulin de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 137.360.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le cinq mars.

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. VIAEX Brasil LTDA-ME, une société à responsabilité limitée de droit brésilien, ayant son siège social à rue Engenheiro Roberto Guilherme Pereira Leite, 208, Vista Alegre, Curitiba, PR, 80.820-220,

2. GROUP PORTIER INDUSTRIES, en abrégé G.P.I., une société anonyme de droit belge, ayant son siège social à Sart d'Avette 110, B-4400 Flémalle,

3. Value Enhancement Luxembourg, en abrégé VEL S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-6832 Betzdorf, Moulin de Betzdorf, représentée par Monsieur Roland Junck, ingénieur diplômé EPFZ, demeurant à L-6832 Betzdorf, Moulin de Betzdorf,

les trois ici représentées par Madame Françoise HAMILIUS, maître en droit, demeurant à L-6832 Betzdorf, Moulin de Betzdorf,

en vertu de trois procurations sous seing privé données à Betzdorf, le 4 mars 2008 respectivement le 28 février 2008 et à Flémalle (Belgique), le 29 février 2008.

Lesdites procurations, après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer entre elles.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de ceux qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la logistique, le stockage et le trading de tous types de biens de toutes provenances pour toutes destinations ainsi que toute consultance directement ou indirectement liée aux activités précitées.

La société peut également effectuer toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. La société prend la dénomination de «Gateway To Europe», en abrégé «GTE».

Art. 4. Le siège social est établi à Betzdorf.

Il pourra être transféré en tout autre lieu par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000) représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune.

Les parts sociales sont de trois catégories. Les parts sociales numérotées de 1 à 450 sont des parts sociales de catégorie A. Les parts sociales numérotées de 451 à 975 sont des parts sociales de catégorie B. Les parts sociales numérotées de 976 à 1.500 sont des parts sociales de catégorie C.

Toutes les catégories de parts sociales bénéficient des mêmes droits et privilèges à moins que les présents statuts n'en disposent autrement.

La subdivision des parts sociales en catégorie peut être supprimée par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 7. Sauf accord unanime des associés, les parts ne peuvent être vendues qu'en bloc c.-à-d. toutes les parts d'une catégorie ensemble.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; les associés ont à l'égard des autres associés un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital de la société. En cas de vente de parts à un tiers, les associés restants ont un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital de la société. Le droit de préemption non réalisée par un associé revient aux autres associés existants.

L'associé cédant informe les autres associés de son intention de vendre. Pour le respect du droit de préemption, il communique, par lettre recommandée avec accusé de réception, aux autres associés toutes les conditions de la cession ainsi que de l'identité de l'acquéreur potentiel; les associés restants doivent se concerter et informer, en une seule lettre recommandée avec accusé de réception, l'associé cédant de leur décision dans un délai de six semaines à partir de la réception de la lettre recommandée. La date d'envoi de cette décision fait foi.

Les associés s'interdisent de faire concurrence soit personnellement soit par tiers interposé à la société pendant leur participation dans la société et pendant les deux années qui suivent leur départ.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est gérée par un conseil de gérance composé de six membres, personnes physiques, dont deux seront désignés parmi une liste de candidats proposés par l'associé de catégorie A, deux autres parmi une liste de candidats proposés par les associés de catégorie B et deux autres encore parmi une liste de candidats proposés par les associés de catégorie C.

Les membres du conseil de gérance sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser quatre ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place de membre du conseil de gérance, son successeur sera élu sur proposition de la partie qui avait proposé la candidature du membre sortant.

Art. 11. Tout membre du conseil de gérance peut convoquer une réunion du conseil.

La convocation se fait par lettre recommandée avec accusé de réception au moins huit jours à l'avance. Si toutes les catégories de parts sociales sont représentées à la réunion, les membres peuvent décider à l'unanimité que la réunion peut être valablement tenue sans respecter les règles de convocation.

Le conseil de gérance ne peut délibérer valablement que si au moins trois membres sont présents ou représentés, avec à chaque fois au moins un membre nommé sur proposition de l'associé de catégorie A, un membre nommé sur proposition de l'associé de catégorie B et un membre nommé sur proposition de l'associé de catégorie C.

Si ce quorum n'est pas atteint lors d'une première réunion en raison de l'absence de tout représentant d'un associé d'une catégorie, une nouvelle réunion du conseil est convoqué qui statuera valablement si au moins trois membres sont présents sans distinction de catégorie de parts sociales représentée.

Le mandat entre membres est admis, il peut être donné par écrit, télégramme, courrier électronique ou téléfax.

Les décisions du conseil de gérance peuvent être prises par résolutions circulaires si tous les membres du conseil de gérance y souscrivent.

Une décision écrite signée par tous les membres est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits ayant le même contenu.

En cas d'urgence, les membres peuvent émettre leur vote par lettre, télégramme, courrier électronique ou téléfax.

Les décisions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix présentes ou représentées.

Un procès-verbal est dressé et signé par deux membres au moins du conseil de gérance représentant deux catégories d'associés.

Art. 12. La société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance, dont un désigné sur proposition des associés de catégorie B et un désigné sur proposition des associés de catégorie C.

Le conseil peut déléguer à un ou plusieurs directeurs, gérants ou autres mandataire, actionnaires ou non tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

Art. 13. Les assemblées générales sont convoquées par deux membres du conseil de gérance représentant deux catégories de parts sociales.

Le conseil de gérance doit convoquer une assemblée générale si un associé représentant une catégorie de parts sociales le demande.

Les convocations aux assemblées générales sont faites au moins 15 jours à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception. Si tous les associés participent à l'assemblée générale et déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut être valablement tenue sans que les règles de convocation n'aient été respectées.

Sauf prescriptions contraires de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales, les décisions sont prises à la majorité simple.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les membres du conseil de gérance ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société.

Les membres du conseil de gérance seront interdits de part leur fonction à faire concurrence soit personnellement soit par tiers interposé à la société.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les mille cinq cents (1.500) parts sociales comme suit:

1) VIAEX Brasil LTDA-ME, prénommée, quatre cent cinquante parts sociales de la catégorie A	450
2) GROUP PORTIER INDUSTRIES, en abrégé G.P.I., prénommée, cinq cent vingt-cinq parts sociales de la catégorie B	525
3) Value Enhancement Luxembourg, en abrégé VEL S.A., prénommée, cinq cent vingt-cinq parts sociales de la catégorie C	525
TOTAL: mille cinq cents parts sociales	1.500

Toutes ces parts sont immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quinze mille euros (EUR 15.000) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008 et la première assemblée annuelle sera tenue en 2009.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1. Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée de 4 ans:

sur proposition de l'associé de catégorie A:

- Monsieur Carlos Eduardo de Siqueira Osternack, né le 26 avril 1974 à Curitiba, Brésil, demeurant à rua Coronel Amazonas Marcondes, no 1400, ap. 24b, Bairro Cabrai, Curitiba, Parana, Brésil, et

- Madame Cindy Manzoni Tauchmann, née le 30 juin 1978 à Curitiba, Brésil, demeurant à rua Abraham Lincoln, no 89, Bairro Seminarion, Curitiba, Parana, Brésil.

sur proposition de l'associé de catégorie B:

- Monsieur Pierre Portier, né le 24 mars 1961 à Rocourt, Belgique, demeurant à B-4400 Flémalle, Belgique, 40, rue Héna, et

- Monsieur Nicolas Limbioul, né le 28 septembre 1946 à Awirs, Belgique, demeurant à B-4400 Flémalle, Belgique, 2, rue Héna.

sur proposition de l'associé de catégorie C:

- Monsieur Roland JUNCK, né à Esch-sur-Alzette, le 10 novembre 1955, ingénieur diplômé EPFZ, demeurant à L-6832 Betzdorf, Moulin de Betzdorf,

- Madame Françoise HAMILIUS, née à Luxembourg, le 18 avril 1958, maître en droit, demeurant à L-6832 Betzdorf, Moulin de Betzdorf.

2. Le siège social est fixé à L-6832 Betzdorf, Moulin de Betzdorf

3. Sont nommés gérants délégués avec pouvoir d'engager la société sous leur signature conjointe pour tous les actes liés à la gestion journalière:

Messieurs Nicolas Limbioul et Roland Junck, prénommés.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 2.000,00.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Françoise HAMILIUS et Joëlle BADEN.

LAC/2008/ 10688. - Reçu à 0,5 %: soixante-quinze euros (75 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008044247/7241/181.

(080048284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Manacor (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 9.098.

In the year two thousand eight, on the twelfth of March.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "Manacor (LUXEMBOURG) S.A.", a société anonyme having its registered office in Luxembourg, constituted by a notarial deed on June 16th, 1970, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 158 of September 22nd 1970 and the Articles of which have been amended at last pursuant to a general meeting under private seal on June 21st, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 135 of January 25th, 2002.

The meeting was opened by Mr Jack MUDDE, employee, residing professionally in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Mrs Maggy STRAUSS, employee, residing in Garnich.

The meeting elected as scrutineer Mr Dmitry STEPANOV, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following: Amendment of the object of the company which will now read as follows:

"The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities, grant to other companies and enterprises in which it takes a direct or indirect interest, any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may furthermore carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may moreover operate as director or manager of companies acting as "société de participations financières" in its broadest sense or having a similar object or being amenable to develop this object."

2. Amendment of Article 4 of the Articles of Incorporation.

3. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxy-holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

Resolution

The general meeting decides to change the object of the company and to amend Article 4 of the Articles of Incorporation which will now read as follows:

" **Art. 4.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities, grant to other companies and enterprises in which it takes a direct or indirect interest, any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may furthermore carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may moreover operate as director or manager of companies acting as "société de participations financières" in its broadest sense or having a similar object or being amenable to develop this object."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately ONE THOUSAND ONE HUNDRED EURO (1.100.-EUR).

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxyholder of the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le douze mars.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Manacor (Luxembourg) S.A.», avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 16 juin 1970, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 158 du 22 septembre 1970 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant assemblée générale annuelle sous seing privé en date du 21 juin 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 135 du 25 janvier 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jack MUDDE, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Maggy STRAUSS, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dmitry STEPANOV, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Modification de l'objet social qui aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles elle détient un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra en outre accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a encore pour objet d'être active comme administrateur ou gérant dans des sociétés ayant l'objet d'une société de participations financières au sens large ou un objet analogue ou susceptible de développer cet objet.»

2) Modification de l'article 4 des statuts.

3) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société et de modifier l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles elle détient un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra en outre accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a encore pour objet d'être active comme administrateur ou gérant dans des sociétés ayant l'objet d'une société de participations financières au sens large ou un objet analogue ou susceptible de développer cet objet.»

48515

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE CENT EUROS (1.100.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte,

Signé: J. MUDDE, M. STRAUSS, D. STEPANOV, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 mars 2008, LAC/2008/11663. — Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008045505/220/143.

(080049740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Ferrum Fund Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 108.559.

Am 3. März 2008 hat der alleinige Gesellschafter folgendes beschlossen:

- Der Rücktritt von Herrn Nicolaus P. Bocklandt als Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. März 2008 wird angenommen.

Zum Vermerk im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 25. März 2008.

MERCURIA SERVICES

8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg

Unterschrift

Référence de publication: 2008045440/1005/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00318. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Fides (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 41.469.

In the year two thousand eight, on the twelfth of March.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "FIDES (LUXEMBOURG) S.A.", a société anonyme having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on September 9th, 1992, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 611 of December 21th 1992 and the Articles of which have been amended at last pursuant to a general meeting under private seal on June 21th, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 134 of January 24th, 2002.

The meeting was opened by Mr Jack MUDDE, employee, residing professionally in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Mrs Maggy STRAUSS, employee, residing in Garnich.

The meeting elected as scrutineer Mr Dmitry STEPANOV, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Amendment of the object of the company which will now read as follows:

"The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities, grant to other companies and enterprises in which it takes a direct or indirect interest, any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may furthermore carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may moreover operate as director or manager of companies acting as «société de participations financières» in its broadest sense or having a similar object or being amenable to develop this object.»

2. Amendment of Article 4 of the Articles of Incorporation.

3. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

Resolution

The general meeting decides to change the object of the company and to amend Article 4 of the Articles of Incorporation which will now read as follows:

" **Art. 4.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities, grant to other companies and enterprises in which it takes a direct or indirect interest, any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may furthermore carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may moreover operate as director or manager of companies acting as «société de participations financières» in its broadest sense or having a similar object or being amenable to develop this object.»

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately ONE THOUSAND ONE HUNDRED EURO (1.100.-EUR).

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxyholder of the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le douze mars.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «FIDES (Luxembourg) S.A.», avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Mersch, en date du 9

septembre 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 611 du 21 décembre 1992 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant assemblée générale annuelle sous seing privé en date du 21 juin 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 134 du 24 janvier 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jack MUDDE, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Maggy STRAUSS, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dmitry STEPANOV, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Modification de l'objet social qui aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles elle détient un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra en outre accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a encore pour objet d'être active comme administrateur ou gérant dans des sociétés ayant l'objet d'une société de participations financières au sens large ou un objet analogue ou susceptible de développer cet objet.»

2) Modification de l'article 4 des statuts.

3) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société et de modifier l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'opinion d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles elle détient un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra en outre accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a encore pour objet d'être active comme administrateur ou gérant dans des sociétés ayant l'objet d'une société de participations financières au sens large ou un objet analogue ou susceptible de développer cet objet.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE CENT EUROS (1.100.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. MUDDE, M. STRAUSS, D. STEPANOV, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 mars 2008, LAC/2008/11664. — Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Releveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008045506/220/144.

(080049732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

New England Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 100.883.

At the Extraordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on December 18th 2007, it has been resolved the following:

- 1 To accept the resignation of Mrs. Nadine GLOESENER as director of the company;
- 2 To accept the resignation of Mr. Mikael HOLMBERG as director of the company;
- 3 To accept the resignation of Mr. Gilles WECKER as auditor of the company;
- 4 To appoint Mr. Gilles WECKER residing professionally at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, as new director of the company replacing Mrs. Nadine GLOESENER;
- 5 To appoint Mr. Peter ENGELBERG residing professionally at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, as new director of the company replacing Mrs. Mikael HOLMBERG;
- 6 To appoint MODERN TREUHAND S.A. situated 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg as new statutory auditor of the company replacing Mr. Gilles WECKER.

Fiona Finnegan / Gilles Wecker.

Lors de l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires tenue le 18 décembre 2007, il a été résolu ce qui suit:

1. D'approuver la démission de Mme. Nadine GLOESENER comme administrateur au conseil d'administration;
2. D'approuver la démission de M. Mikael HOLMBERG comme administrateur au conseil d'administration;
3. D'approuver la démission de M. Gilles WECKER comme commissaire aux comptes de la société;
4. D'élire M. Gilles WECKER demeurant professionnellement au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg comme administrateur au conseil d'administration en remplacement de Mme. Nadine GLOESENER;
5. D'élire M. Peter ENGELBERG demeurant professionnellement au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg comme administrateur au conseil d'administration en remplacement de M. Mikael HOLMBERG;
6. D'élire MODERN TREUHAND S.A. située au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg comme commissaire aux comptes de la société en remplacement de M. Gilles WECKER.

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

Référence de publication: 2008044650/1369/32.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO08177. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080048130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Ebene Beauty S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 137.423.

STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

ONT COMPARU:

SWING MARKETING LTD, ayant son siège social à CMC Chambers, P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, dans les Iles Vierges Britanniques, immatriculée auprès du Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands, sous le numéro 1454910,

représentée par Monsieur Vincent LA MENDOLA, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration générale donnée le 31 janvier 2008.

laquelle copie de procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire instrumentaire et le mandataire de la comparante restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger, l'achat, la vente au détail et en gros, l'import, l'export de tous produits cosmétiques et accessoires de beauté.

En outre, elle a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, qui soit de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "EBENE BEAUTY S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par l'associé unique et en cas de pluralité d'associés par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,00) représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT-VINGT-CINQ EUROS (€ 125,00) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique et en cas de pluralité d'associés par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) est/sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre 2008.

Souscription et libération

Les CENT (100) parts sociales sont toutes souscrites et entièrement libérées par l'associée unique, à savoir: La société «SWING MARKETING LTD, prénommée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,00 €) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément.

Frais

La partie comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE CENT EUROS (1.100,00 €).

Decision de l'associe unique

L'associée unique prend les décisions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Yvan Patrick Félix BELIN, gérant de sociétés, né à Marignane (France), le 19 février 1980, demeurant à F-91300 Massy (France), 2, rue Jean Zay.

La Société sera engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

Remarque

L'attention de la partie comparante a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article deux des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, qualité et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. LA MENDOLA, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 21 mars 2008, MER/2008/500. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents A 0,5% = 62,50 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 mars 2008.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2008045533/243/130.

(080049751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

**Southgate Opportunities S.A., Société Anonyme,
(anc. Sogeditec S.A.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 80.913.

L'an deux mille huit, le vingt-trois janvier.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

la société "AMERICAN INVESTORS CORPORATION", une société régie par les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social au 108 West 13th Street, Wilmington DE 19801 (Etats-Unis),

ici valablement représentée par son administrateur, à savoir Maître Philippe MORALES, avocat, demeurant à Luxembourg.

Laquelle partie comparante est l'actionnaire unique de la société anonyme "SOGEDITEC S.A.", établie et ayant son siège social au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 80 913. La société a été constituée suivant acte notarié en date du 7 février 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 842 du 4 octobre 2001.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire unique décide de changer la dénomination de la société de "SOGEDITEC S.A." en "SOUTHGATE OPPORTUNITIES S.A."

Deuxième résolution

L'Actionnaire unique décide de modifier l'article 1^{er} alinéa 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. (alinéa 1^{er}).** Il existe une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination "SOUTHGATE OPPORTUNITIES S.A."

Troisième résolution

L'Actionnaire unique décide de modifier l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital souscrit est fixé à cent cinquante mille euros (150.000.- EUR), représenté par cent cinquante (150) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions".

Quatrième résolution

L'Actionnaire unique décide d'accepter la démission de Maître Cécile HESTIN et de la société AMERICAN INVESTORS CORPORATION en tant qu'administrateurs, de sorte que Maître Philippe MORALES est désormais administrateur unique.

Cinquième résolution

L'Actionnaire unique décide de mettre à jour les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, les articles 6, 7, 8, 9, 10, 12 et 15 des statuts sont modifiés comme suit:

” **Art. 6.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois de juin à 15 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la Loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par fax ou par courrier électronique une autre personne comme son mandataire.

En outre, tout actionnaire est autorisé à voter par correspondance au moyen d'un formulaire comportant les mentions suivantes: le nom, prénom usuel et domicile de l'actionnaire, le nombre d'actions détenues, l'objet de son vote pour chacun des points portés à l'ordre du jour (vote favorable, vote défavorable ou abstention), les pouvoirs éventuellement conférés au Président de l'assemblée, la date, le lieu et la signature de l'actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion".

” **Art. 7.** La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas l'Assemblée générale, lors de la première réunion procédera à l'élection définitive".

” **Art. 8.** Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par fax ou par courrier électronique un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé".

Art. 10. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration n'est composé que d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature."

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année."

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: P. MORALES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 janvier 2008, Relation: EAC/2008/1143. — Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 31 mars 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008044761/239/132.

(080049068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

K-Erlen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 135.368.

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth of January.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"K-Erlen Holding", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 135.367, being the owner of all of the twenty-five thousand (25,000) shares with a par value of one Swiss Franc (CHF 1.-) each,

here represented by Mrs Raphaela SAVELSBERG, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in St. Moritz, on 28 January 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of "K-Erlen" (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 135.368, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 14 January 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation have not been amended since.

The appearing party representing the whole corporate capital and having waived any notice requirements requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of four hundred and seventy-five thousand Swiss Francs (CHF 475,000.-) so as to raise it from its current amount of twenty-five thousand Swiss Francs (CHF 25,000.-) up to five hundred thousand Swiss Francs (CHF 500,000.-) by the issue of four hundred and seventy-five thousand (475,000) new shares, having a par value of one Swiss Franc (CHF 1.-) each.

All of the new shares have been subscribed by "K-Erlen Holding", prenamed, for the price of four hundred and seventy-five Swiss Francs (CHF 475,000.-) which will be entirely allocated to the share capital. There is no issue premium.

The shares so subscribed have been paid up by a contribution in cash.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the sole partner decides to amend article five of the articles of incorporation of the Company so that it now reads as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at five hundred thousand Swiss Francs (CHF 500,000.-) represented by five hundred thousand (500,000) shares with a par value of one Swiss Franc (CHF 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Third resolution

The sole partner decides to amend article two of the articles of incorporation so that it now reads as follows:

" **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations in relation to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes."

Fourth resolution

The sole partner decides to amend article ten of the articles of incorporation so that it now reads as follows:

" **Art. 10.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

In the event of a vacancy in the office of a manager following death, resignation, retirement or otherwise, the remaining managers may temporarily appoint a manager. The general meeting of partners shall proceed with the final election at the following general meeting of partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the individual signature of any manager."

Fifth resolution

The general meeting decides to add a new article twenty-two to the articles of incorporation which reads as follows and to renumber the subsequent articles of the articles of incorporation accordingly:

" **Art. 22.** Any amount contributed to the share premium account of the Company may be reimbursed to the partner who contributed such amount, except in case the partners of the Company decide a different allocation of such reimbursement."

Sixth resolution

The sole partner resolves to appoint with immediate effect the following persons as managers of the Company for an unlimited period:

- Dr. Wolfgang H. Reinicke, manager, born in Mannheim/Germany on 20 August 1955, residing at 90, Chemin de Pré-Peilloud, 01220 Divonne-les-Bains, France;
- Mr Javad Marandi, investor, born in Teheran on 12 February 1968, residing at 31-32 Hans Place, London SWL XOJY, United Kingdom;
- Mr Robert Langmantel, Kaufmann, born in Munich on 15 June 1946, residing at 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to five thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahr zweitausendacht, am neunundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichnenden Maître Jean-Joseph WAGNER, Notar mit Amtssitz in Sassenheim, Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

"K-Erlen Holding", eine luxemburgische Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Sitz in 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, eingetragen bei dem luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 135.367 und die Eigentümerin aller fünfundzwanzigtausend (25 000) Anteile der K-Erlen zu je einem Schweizer Franken (CHF 1.-) ist,

hier vertreten durch Frau Raphaela SAVELSBURG, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer in St. Moritz, am 28. Januar 2008 ausgestellten Vollmacht.

Die vorerwähnte Vollmacht bleibt, nach Paraphierung ne varietur durch den Vertreter der erschienenen Partei und den beurkundenden Notar, vorliegender Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben hinterlegt zu werden.

Die erschiene Partei ist Alleingesellschafter der "K-Erlen" (die "Gesellschaft"), eine société à responsabilité limitée mit Sitz in 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 135.368, gegründet am 14. Januar 2008 durch einen Akt des unterzeichneten Notars, welcher noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde. Die Satzung wurde seitdem nicht geändert.

Die erschienene Partei stellt das gesamte Gesellschaftskapital dar und hat auf jegliche Einberufungsbedingungen verzichtet. Sie ersucht den Notar, folgende Beschlüsse urkundlich festzustellen:

Erster Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt, das das Gesellschaftskapital der Gesellschaft um vierhundertfünfsiebzigttausend Schweizer Franken (CHF 475.000,-) von seinem aktuellen Betrag von fünfundzwanzigtausend Schweizer Franken (CHF 25.000,-) auf fünfhunderttausend Schweizer Franken (CHF 500.000,-) durch die Ausgabe von vierhundertfünfsiebzigttausend (475.000) neuen Anteilen zu je einem Schweizer Franken (CHF 1,-) zu erhöhen.

Alle neuen Anteile wurden gezeichnet von K-Erlen Holding, vorbenannt, zum Preis von vierhundertfünfsiebzigttausend Schweizer Franken (CHF 475.000,-), welcher vollständig dem Stammkapital zugeführt wird. Ein Agio ist nicht vorgesehen.

Die so gezeichneten Anteile wurden vollständig durch eine Bareinlage eingezahlt.

Der Beweis der Existenz und des Wertes der oben genannten Einlage wurde dem unterzeichneten Notar erbracht.

Zweiter Beschluss

Infolge der Kapitalerhöhung beschließt der Alleingesellschafter, Artikel 5 der Gesellschaftssatzung abzuändern, welcher von nun an wie folgt lautet:

" **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhunderttausend Schweizer Franken (CHF 500.000,-), aufgeteilt in fünfhunderttausend (500.000) Anteile zu je einem Schweizer Franken (CHF 1,-).

Jeder Anteil gewährt eine Stimme bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen."

Dritter Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt, Artikel zwei der Gesellschaftssatzung abzuändern, welcher von nun an wie folgt lautet:

" **Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und sonstige Vermögensanlagen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen.

Ein zusätzlicher Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und Verkauf von Grundeigentum/Immobilien im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland, sowie alle Tätigkeiten im Zusammenhang mit Grundeigentum bzw. Immobilien, einschließlich der direkten oder indirekten Beteiligung an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, deren Hauptzweck es ist, Grundeigentum/Immobilien zu erwerben, zu entwickeln, zu fördern, zu verkaufen, zu verwalten und/oder zu vermieten.

Die Gesellschaft kann ferner für Gesellschaften, in welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder welche der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Dritten gegenüber Garantien geben, Sicherheiten einräumen um ihre Verpflichtungen oder die Verpflichtungen dieser Gesellschaften zu sichern, ihnen Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten kaufmännischer, gewerblicher und finanzieller Natur oder im Zusammenhang mit Grundeigentum oder gewerblichem Rechtsschutz vornehmen, die ihr zur Erreichung dieser Zwecke förderlich erscheinen."

Vierter Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt, Artikel zehn der Gesellschaftssatzung abzuändern, welcher von nun an wie folgt lautet:

" **Art. 10.** Die Geschäftsführung obliegt einem oder mehreren Geschäftsführern, welche nicht Gesellschafter sein müssen.

Gegenüber Dritten ist der Geschäftsführer, bzw. im Fall von mehreren Geschäftsführern der Rat der Geschäftsführer, unter allen Umständen unbeschränkt befugt im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle mit dem Gesellschaftszweck im Einklang stehende Geschäfte und Handlungen zu genehmigen. Der (Die) Geschäftsführer wird (werden) durch den Alleingesellschafter bzw. durch die Gesellschafter bestellt, welche(r) die Dauer ihres Mandates bestimmt (bestimmen). Die Bestellung eines Geschäftsführers kann jederzeit und ohne Angabe von Gründen vom Alleingesellschafter bzw. von den Gesellschaftern widerrufen werden.

Im Falle der Vakanz einer Geschäftsführerposition aufgrund Todes, Rücktritts, Ausscheidens oder aus anderen Gründen können die verbleibenden Geschäftsführer vorübergehend einen Geschäftsführer an dessen Stelle ernennen. Die Gesellschafter entscheiden über die endgültige Bestellung eines neuen Geschäftsführers in der nächsten Hauptversammlung der Gesellschafter.

Die Gesellschaft wird jederzeit durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder bei mehreren Geschäftsführern durch Einzelunterschrift jedes Geschäftsführers verpflichtet."

Fünfter Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt, einen neuen Artikel 22 der Gesellschaftssatzung mit dem folgenden Wortlaut hinzuzufügen und im Anschluss die folgenden Artikel der Gesellschaftssatzung entsprechend neu zu nummerieren:

" **Art. 22.** Summen, die auf das Agiokonto der Gesellschaft eingezahlt wurden, können dem Gesellschafter, welcher die Summen eingezahlt hat, wieder ausgezahlt werden, außer die Gesellschafter der Gesellschaft beschließen eine andere Verteilung einer solchen Auszahlung."

Sechster Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt, folgende Personen mit sofortiger Wirkung als Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbefristete Zeit zu ernennen:

- Dr. Wolfgang H. Reinicke, manager, geboren in Mannheim/Deutschland am 20. August 1955, wohnhaft in 90, Chemin de Pré-Peilloud, 01220 Divonne-les-Bains, Frankreich;
- Herr Javad Marandi, Investor, geboren in Teheran am 12. Februar 1968, ansässig in 31-32 Hans Place, London SWL XOJY, Vereinigtes Königreich;
- Herr Robert Langmantel, Kaufmann, geboren in München am 15. Juni 1946, geschäftsansässig in 26, rue Philippe 26, L-2340 Luxemburg.

Kosten und Auslagen

Die der Gesellschaft aufgrund gegenwärtiger Urkunde entstandenen und von ihr zu tragenden Auslagen, Gebühren, Honorare oder Kosten jeglicher Art werden auf ca. fünftausend Euro geschätzt.

Worüber diese notarielle Urkunde in Luxemburg zum eingangs erwähnten Datum aufgenommen wurde.

Der beurkundende Notar, der die englische Sprache beherrscht, bestätigt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Partei in englischer Sprache mit nachfolgender deutscher Übersetzung aufgenommen wird; auf Verlangen der erschienenen Partei und im Fall einer Abweichungen der englischen von der deutschen Fassung, kommt der englischen Fassung Vorrang zu.

Die vorstehende Niederschrift ist dem Erschienenen, der dem Notar mit Namen, Vornamen, Familienstand und Wohnsitz bekannt ist, vorgelesen worden und von dem Notar zusammen mit dem Erschienenen unterzeichnet worden.

Gezeichnet: R. SAVELSBURG, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 6. Februar 2008. Relation: EAC/2008/1842. — Erhalten eintausendvierhundertvierundsiebzig Euro neunundfünfzig Cents (294.917,58.- zu 0,5% = 1.474,59.- EUR).

Der Einnehmer ff. (gezeichnet): OEHMEN.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 01 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008044747/239/192.

(080049028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Upline Group, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 81.864.

L'an deux mille huit, le cinq mars.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "Upline Group", ayant son siège social au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 81.864, constituée suivant acte notarié en date du 19 avril 2001, publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations, numéro 1038 du 20 novembre 2001. Les statuts ont été modifiés en dernier suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 février 2008, non encore publié.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Séverine HACKEL, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Muriel BOURGEOIS, chargée de commercialisation biens et services, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale a pour

Ordre du jour:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
- 4.- Divers

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Hassan AITALI, administrateur, demeurant au 5, rue EL Mansour Saadi, Quai Racine, Casablanca, Maroc.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accorder pleine et entière décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: L. HEILIGER, S. HACKEL, M. BOURGEOIS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 mars 2008. Relation: EAC/2008/3357. — Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 mars 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008044743/239/69.

(080049093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

TMC Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 82.200.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Davide MURARI de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Olivier CONRARD, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Salvatore DESIDERIO / Vincent THILL

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008043836/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06245. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.